

CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 JUIN 2020 À 19H30
SALLE DES FETES

*Diffusion électronique en direct sur le site internet de la ville
(www.mairie-neuillyplaisance.com)
et sur la page Facebook de la Ville (Neuilly-Plaisance Ville),
conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.*

ORDRE DU JOUR

- 01 - Création des commissions permanentes municipales et élection de leurs membres.
- 02 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
- 03 - Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public.
- 04 - Election des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- 05 - Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- 06 - Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- 07 - Election des représentants au syndicat de développement de l'espace naturel sensible du Plateau d'Avron (SIVU).
- 08 - Election des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration du Collège Jean Moulin.
- 09 - Désignation de représentants aux conseils d'école.
- 10 - Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'établissement public territorial « Grand Paris Grand Est ».
- 11 - Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) instituée par la Métropole du Grand Paris.
- 12 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Locale Neuilly-Plaisance Inter Action (SEML NPIA).
- 13 - Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration de la Mission Locale Intercommunale de la Marne aux Bois.
- 14 - Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).
- 15 - Désignation des représentants au sein de l'Association de promotion du prolongement de la ligne 11 du métro entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 16 - Désignation des représentants au sein de l'Association de promotion du prolongement de la ligne 15 Est du métro entre Saint-Denis-Pleyel et Champigny-Centre.
- 17 - Désignation des représentants de la commune au syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole.
- 18 - Désignation de représentants au sein du Forum Métropolitain du Grand Paris.
- 19 - Désignation de représentants au sein du Syndicat d'Aménagement et d'Équipement du Cours Moyen de la Marne (S.A.E.C.O.M.M.A.).
- 20 - Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association Union des Commerçants, Entrepreneurs, Artisans et Industriels Plus de Neuilly-Plaisance (UCEAI+).
- 21 - Désignation du représentant au Conseil de Vie Sociale de la Maison d'Accueil Spécialisée de Neuilly-Plaisance.
- 22 - Désignation du représentant au Conseil de Vie Sociale de la Résidence des Pins.
- 23 - Désignation du représentant de la Ville de Neuilly-Plaisance à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marne-Confluence.
- 24 - Désignation des représentants au groupement d'intérêt public Maximilien pour le profil d'acheteur des marchés publics.
- 25 - Indemnités de fonction des élus municipaux.
- 26 - Remboursement des frais engagés par les élus dans le cadre de leur mandat.
- 27 - Droit à la formation des élus.
- 28 - Modification de la délibération n° 2020.01.16 du 15 janvier 2020 instituant le RIFSEEP.
- 29 - Dissolution de la Caisse des écoles de Neuilly-Plaisance.
- 30 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune de Neuilly-Plaisance en 2019.

Fait à Neuilly-Plaisance, le 04 juin 2020.

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*